

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le premier mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, , M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF et M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

Absents excusés : M. Bernard MICHEL qui donne procuration à M. Frédéric GAUTHIER, Mme Christelle CHATEAUNEUF qui donne procuration à Mme Béatrice FEYTOUT, M. Sylvain ROOY qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL, et Mme Coraline ROTH qui donne procuration à Mme Christine LALIZOU.

M. Christophe BAEZA est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Février 2023

Le procès-verbal de la séance du 1er février 2023 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Comptes administratifs 2022 présentés par Monsieur le Maire :

• **Budget principal**

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **246 528, 04 €** et se détaille comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur : | 285 109, 48 € |
| Part affecté à l'investissement : | - 140 796, 17 € |
| Résultat de l'exercice : | 102 214, 73 € |
| Total : | 246 528, 04 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- * La somme de 54 393, 68 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- * La somme de 54 393, 68 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- * La somme de 192 134, 36 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

• **Budget annexe locaux commerciaux**

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **32 103, 12 €** et se détaille comme suit :

| | |
|--|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur : | 23 523, 66 € |
|--|--------------|

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Part affecté à l'investissement : | - 9 632, 20 € |
| Résultat de l'exercice : | 18 211, 66 € |
| Total : | 32 103, 12 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- * La somme de 11 114, 15 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- * La somme de 11 114, 15 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- * La somme 20 988, 97 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- ***Budget annexe adduction d'eau***

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **140 977, 68 €** et se détaille comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur : | 123 962, 52 € |
| Part affecté à l'investissement : | - 8 473, 13 € |
| Résultat de l'exercice : | 25 488, 29 € |
| Total : | 140 977, 68 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- * La somme de 2 054,19 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- * La somme de 2 054, 19 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- * La somme de 138 923, 49 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- ***Budget rattaché assainissement***

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **25 255, 63 €** et se détaille comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur : | 26 350, 79 € |
| Part affecté à l'investissement : | - 19 016, 71 € |
| Résultat de l'exercice : | 17 921, 55 € |
| Total : | 25 255, 63 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- * La somme de 16 755, 26 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- * La somme de 16 755, 26 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- * La somme de 8 500, 37 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer sur la gestion 2022 du budget principal, des budgets annexes et du budget rattaché assainissement.

Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET demande aux conseillers de se prononcer. A l'unanimité, les comptes administratifs sont adoptés.

➤ **Comptes de gestion 2022 :**

Les comptes de gestion 2022 établis par Monsieur le Percepteur sont entérinés, étant en tous points identiques aux comptes administratifs présentés.

➤Renouvellement ligne de Trésorerie 2023 – La Banque Postale :

Comme en 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de Trésorerie ouverte en 2020, pour une durée d'un an pour un montant de 50 000, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie actuellement en place et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de l'organisme bancaire et signer tous documents s'y rapportant.

➤Avis du Conseil Municipal sur le projet de RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) arrêté par le Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire précise que lors de la réunion du Conseil Municipal du 02 novembre dernier, les membres de l'assemblée n'avaient pas formulés d'observation concernant les orientations générales du RLPI.

VU la concertation qui s'est déroulée durant l'élaboration du RLPI ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2023 sur l'arrêt du projet et le bilan de la concertation

CONSIDERANT les travaux relatifs à l'élaboration du RLPI menés conjointement avec les communes et en association avec les partenaires précédemment cités, permettent de présenter aujourd'hui un projet constitué de :

- Un rapport de présentation qui se compose notamment du diagnostic, des orientations et objectifs choisis, et de l'explication des choix retenus par rapport à ces orientations et objectifs
- Un règlement écrit qui comprend les prescriptions locales
- Des annexes comportant notamment un plan de zonage et les arrêtés municipaux fixant les limites d'agglomération

CONSIDERANT que le projet de RLPI arrêté le 30 janvier 2023 en conseil Communautaire a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux des 38 communes de la CAB,

En application des dispositions combinées des articles L581-14-1 du code de l'environnement et L 153-15 et R153-5 du code de l'urbanisme les 38 communes de la CAB ont un délai de trois mois pour remettre leur avis sur le projet de RLPI. Passé ce délai, leur avis est réputé favorable

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'émettre sur les principales dispositions du projet de règlement et de zonage du futur RLPI de la CAB un avis FAVORABLE

Article 2 : INFORME que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie et publier au recueil administratif de la mairie de GARDONNE

Article 3 :CHARGE ET DELEGUE Monsieur le Maire aux fins d'exécution de la présente.

Article 4 : RAPPELLE que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac

➤Remboursement sinistre du 6 mars 2022 :

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité immédiate d'un montant de 111.50 € remboursée par l'assureur pour le sinistre du 6 mars 2022 : dégradation d'une jardinière, Avenue du Périgord.

➤Camping 2023 : tarifs et date d'ouverture :

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la saison 2023 :

| | |
|--|---------------|
| Caravane | 4.00 € |
| Toile de tente (1pers)..... | 3.00 € |
| Toile de tente (2 pers. et+)..... | 4.00 € |
| Camping-car/Fourgon/Fourgon aménagé..... | 8.00 € |
| Vidange Camping-car..... | 5.00 € |
| Voiture | 2.00 € |
| Moto..... | 2.00 € |
| Adulte..... | 3.00 € |
| Enfant (de 3 à 13 ans)..... | 2.00 € |
| Animaux | 1.00 € |
| Electricité..... | 3.00 € |
| Visiteur..... | 2.00 € |
| Accès aux douches | 2.00 € |

L'ouverture du camping municipal pour la saison 2023 est prévue le Samedi 8 avril 2023 à 12 heures et sa fermeture le Samedi 30 septembre 2023 à 12 heures.

➤ Piscine 2023 : tarifs et date d'ouverture :

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la saison 2023 :

| | |
|---|--------------------------|
| Entrée Adulte..... | 3.00 € |
| Entrée Enfant (de 5 à 15 ans)..... | 2.00 € |
| Carte mensuelle Adulte..... | 42.00 € |
| Carte mensuelle enfant..... | 22.00 € |
| Groupe de 10 adultes (1 entrée accomp. gratuite)..... | 2.00 € par adulte |
| Groupe de 10 enfants (1 entrée accomp. gratuite)..... | 1.00 € par enfant |
| Boisson..... | 2.00 € |
| Glace..... | 1.50 € |
| Confiserie..... | 1.00 € |
| Petite confiserie..... | 0.50 € |
| Café..... | 1.00 € |
| Barquettes de frites..... | 2.00 € |
| Gaufre..... | 2.00 € |

La piscine municipale pour la saison 2023 sera ouverte du 1^{er} juillet au 31 août.

➤Recrutement service Animation – Contrat d’Accompagnement dans l’emploi – Parcours Emploi Compétences :

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter un agent au service animation dans le cadre des contrats aidés CAE –PEC dès que possible.

➤Compte rendu du Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération Bergeracoise du 30 janvier 2023

➤Rapports des commissions

Prévention santé à destination des séniors - Ateliers ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) :

L’association ASEPT Périgord Agenais propose des ateliers gratuits pour les SENIORS (à partir de 55 ans) animés par Marion RIVIERE DE COLLASSON à la salle du Foyer-Club les vendredis matins à partir du mois de mars.

2 parcours sont proposés :

- CAP BIEN ETRE pour gérer son stress et ses émotions les 10, 17, 24 et 31 MARS (atelier COMPLET)
- MEMOIRE pour entretenir sa mémoire d’AVRIL à JUIN sur 10 séances de 2 heures par semaine. (Sur inscription en ligne à cette adresse <https://www.asept-perigord-agenais.fr/nos-actions/ateliers-memoire-peps-eureka.html> ou en contactant l’association au 05 53 02 68 76)

Renseignements en Mairie.

Prochain Conseil Municipal le 6 avril 2022.

La séance est levée à 21 h 15